

**Objet :** Procuration (mandat) pour les services sécurisés Internet MSA  
Site internet [www.alsace.msa.fr](http://www.alsace.msa.fr)

Madame, Monsieur,

Vous nous avez fait part de votre souhait qu'un mandataire soit votre interlocuteur avec notre organisme, dans le cadre de l'utilisation des services sécurisés en ligne proposés sur notre site internet : [www.alsace.msa.fr](http://www.alsace.msa.fr).

Afin de nous permettre de prendre en compte votre demande nous vous remercions de bien vouloir **compléter, signer et nous retourner l'original** de l'imprimé de procuration, joint à la présente lettre, à l'adresse suivante :

- Par mail : **depotdocument@alsace.msa.fr**
- Par voie postale :

**MSA ALSACE  
9 rue de Guebwiller  
68023 COLMAR CEDEX**

Avant de vous engager, nous vous invitons à prendre connaissance des conditions d'exercice de votre procuration.

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter votre assistance Internet MSA à votre service du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 au numéro :

**03.20.900.500** (*prix d'un appel local*)

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Le référent du site Internet

## Procuration pour l'utilisation des services sécurisés Internet proposés sur le site alsace.msa.fr

Je soussigné(e) :

**Nom** ..... **Prénom** .....  
Nom d'usage .....  
Né(e) le ..... à .....  
Demeurant .....  
Adresse .....  
Code Postal ..... Commune .....  
Numéro Adhérent MSA .....  
Adresse mail : ..... @ .....  
Téléphone : .....

Et/ou

**Entreprise : Nom – Raison sociale** .....  
SIRET .....  
Adresse .....  
Code Postal ..... Commune .....  
Adresse mail : ..... @ .....  
Téléphone : .....

Représentant légal : .....  
Né(e) le ..... à .....  
Demeurant .....

**Donne procuration, pour l'utilisation en mon nom des télé-services exploitants et entreprises proposés par la MSA à :**

**MANDATAIRE**

**NOM Prénom Raison Sociale**

.....  
Adresse .....

.....  
**Numéro SIRET**

.....  
**Nom du délégué (si gestion par portefeuille)** .....

.....  
**Adresse mail :** .....

A ..... le .....

**Signature du mandant**

**Signature du mandataire**

*Procuration : La loi rend possible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article L. 377-1 du code de la sécurité sociale, 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).*

# **Conditions d'exercice de la procuration pour l'utilisation des services sécurisés Internet proposés sur le site [www.alsace.msa.fr](http://www.alsace.msa.fr)**

## **Conditions générales**

- ➔ Cette procuration ne vaut que pour l'utilisation des services sécurisés proposés sur le site internet et peut à tout moment faire l'objet d'une modification (réduction ou extension du champ de la procuration) ou d'une résiliation.
- ➔ La MSA Alsace n'est pas responsable des retards provoqués par votre mandataire dans l'étude de votre dossier (art. 1991 du Code civil).
- ➔ Cette procuration n'autorise en aucun cas votre mandataire à signer pour vous une demande de prestations, d'allocations diverses ou tout autre document nécessitant votre signature, ni à percevoir vos paiements.
- ➔ Cette procuration n'autorise pas votre mandataire à vous représenter devant le tribunal des affaires de sécurité sociale et la cour d'appel (art. R142.20 du Code de la sécurité sociale).

## **Conditions de modification de la procuration**

- ➔ Le mandant et/ou le mandataire peuvent modifier la procuration à tout moment, par courrier signé et envoyé à la MSA d'Alsace.
- ➔ En cas de suppression d'un service, la procuration pour ce service prend fin automatiquement.

## **Conditions d'annulation de la procuration**

- ➔ Le mandant ou le mandataire peuvent mettre fin à la procuration à tout moment, par courrier signé et envoyé à la MSA d'Alsace.
- ➔ La procuration s'éteint automatiquement après que la MSA d'Alsace ait été informée des événements suivants :
  - la radiation du mandant ;
  - le décès du mandant ou du mandataire ;
  - l'incapacité du mandant ou du mandataire (tutelle ou curatelle) ;

## **Durée de la procuration**

- ➔ La procuration a une validité d'un an, reconductible tacitement chaque année.

## **Information complémentaire**

- ➔ Les services rendus par la MSA d'Alsace sont gratuits. Tout intermédiaire offrant ses services moyennant rémunération convenue à l'avance à un assuré social en vue de lui faire obtenir le bénéfice des prestations qui peuvent lui être dues est passible d'une amende. (art. L377.2 du Code de la sécurité sociale).
- ➔ La copie d'une pièce d'état civil (carte d'identité par exemple) est à joindre à la procuration par le demandeur de la procuration (= l'adhérent MSA).

## ANNEXE

### Liste des documents consultables en procuration pour les bouquets « Exploitants » et « Entreprises »

L'accès aux documents d'un adhérent MSA par un tiers bénéficiant d'une procuration/délégation est fonction des services ayant fait l'objet de cette procuration/délégation.

Le tiers peut consulter certains documents des bouquets « Exploitants » et « Entreprises » si l'adhérent a géré son mode de réception des documents par voie électronique.

Les documents accessibles en fonction des services donnés en délégation/procuration sont présentés ci-dessous.

BOUQUET EXPLOITANTS	
Libellé service donné en procuration	Documents visualisables par le tiers
Régler mes factures de cotisations non salariés Demander la modulation de mes appels fractionnés ou mensuels	Les factures annuelles de cotisations des non salariés
Régler mes factures de cotisations non salariés Demander la modulation de mes appels fractionnés ou mensuels	Les factures de cotisations rectificatives des non salariés
Régler mes factures de cotisations non salariés Demander la modulation de mes appels fractionnés ou mensuels	Les factures d'appels provisionnels
Demander la modulation de mes appels fractionnés ou mensuels	Les échéanciers mensuels

BOUQUET ENTREPRISES	
Documents visualisables par le tiers	Libellé service donné en procuration
Les décomptes IJ	Déclarer des salaires pour les paiements des indemnités journalières Déclarer et gérer un accident du travail salarié (DAT)
Bulletin de mutation de terres / relevé parcellaire	Consulter mon relevé parcellaire
DSN/Déclaration d'embauche DPAE TESA	Suivre et déposer une DSN Déclarer l'embauche d'un salarié Nouveau TESA Simplifié

Cette liste est exhaustive à la date de signature de la convention. Elle est susceptible d'évoluer en cas de mise à disposition de nouveaux documents dans l'espace privé.